

AVENANT N° 1 AU CONTRAT N°920313

ENTRE

E P R I

Epargne Prévoyance et Retraite des Indépendants

Association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est « Le Village 50, Place de l'Ellipse - 92800 Puteaux-La Défense

Prise en la personne de son représentant légal, Monsieur Jean-Pierre THINSY, Président, domicilié en cette qualité au dit siège,

Ci-après dénommée "le Souscripteur",

d'une part,

ET

MONDIAL ASSISTANCE FRANCE SAS

Société par Actions Simplifiée au capital de 7 584 076,86 euros

490 381 753 RCS Paris

Société de courtage d'assurances

Inscription ORIAS 07 026 669

Siège social : 54, rue de Londres – 75008 PARIS

Prise en la personne de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité au dit siège et ayant donné pouvoir pour la signature des présentes à Monsieur Jean-Louis BRUT, Chef des Ventes et Madame Bela BERTRANDIE, Responsable du Service Rédaction et Gestion des contrats.

d'autre part,



PREAMBULE

D'un commun accord entre les deux parties, il a été convenu à compter du 1^{er} janvier 2014 de remplacer l'ancienne convention du contrat RETRAITE par celle-ci jointe en annexe.

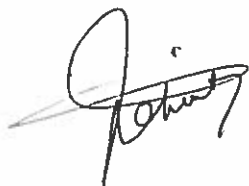
Toutes les autres clauses du contrat sont reconduites sans modification.

Fait à Paris, le 09 mai 2014 en deux exemplaires, chacune des parties reconnaissant en avoir reçu un exemplaire.

Pour EPRI

Nom : THINSY
Prénom : Jean-Pierre
Fonction : Président

Signature



Pour MONDIAL ASSISTANCE FRANCE SAS

Nom : BRUT
Prénom : Jean-Louis
Fonction : Chef des Ventes

Signature



Nom : BERTRANDIE
Prénom : Bela
Fonction : Responsable du Service
Rédaction et Gestion des contrats

Signature



CACHET

Association EPRI
Epargne Prévoyance et Retraite
des Indépendants
Le Village 5 - 50 place de l'Ellipse
92800 Puteaux La Défense

CACHET

Mondial Assistance France
Tour Gallieni II
36, avenue du Général de Gaulle
93175 Bagnole Cedex
Siège Social : 54, rue de Londres - 75008 Paris
490 381 753 RCS PARIS

CONVENTION D'ASSISTANCE RETRAITE

920313

Les prestations de la Convention d'assistance souscrite par E P R I (Epargne Prévoyance et Retraite des Indépendants) sont mises en œuvre par :

MONDIAL ASSISTANCE FRANCE SAS

SAS au capital de 7 584 076,86 €

490 381 753 RCS Paris

Siège social : 54 rue de Londres - 75008 Paris

Société de courtage d'assurances - Inscription ORIAS 07 026 669 - <http://www.orias.fr/>

Ci-dessous dénommée "**Mondial Assistance**"

	
---	---

DEFINITIONS

Bénéficiaire :

Personne physique ayant adhéré à l'association E P R I pour son propre compte

Application territoriale de la Convention d'assistance :

Les prestations de la présente Convention d'assistance s'appliquent en France métropolitaine et dans les Départements d'Outre-mer.

Conditions d'application :

Les prestations d'assistance ne se substituent en aucune façon aux interventions des services publics ni aux prestations dues par les organismes sociaux.

Durée de validité :

Les prestations d'assistance sont accordées exclusivement pendant la durée de validité de l'adhésion à l'association E P R I et de l'accord liant EPRI et Mondial Assistance pour la délivrance de ces prestations.

INFO RETRAITE

Sur simple appel téléphonique du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 9 heures à 18 heures, Mondial Assistance met à la disposition du bénéficiaire ses services INFO RETRAITE.

Le champ d'application des prestations "Info retraite" est limité aux régimes sociaux relevant du droit français (liste non exhaustive) :

- CNAVTS (régime dit "général")
- ARRCO
- AGIRC
- Fonction publique de l'Etat (hors militaires)
- IRCANTEC (Agents non titulaires de l'Etat)
- CNRACL (Agent des collectivités territoriales)
- Non-salariés agricoles
- Salariés agricoles
- R.S.I (Régime Social des Indépendants)
- CNAVPL et Régimes complémentaires obligatoires (Professions libérales)
- CRPCEN (clercs et employés de notaires)
- Régime des ministres du culte

Mondial Assistance communique au bénéficiaire par téléphone uniquement, tous les renseignements qu'il souhaite sur l'univers de la RETRAITE, ainsi que les références des textes juridiques et réglementaires sur lesquels s'appuient ces renseignements, notamment dans les domaines suivants :

- préparation à la retraite, préretraite, cumul emploi-retraite,
- les conditions et modalités de rachat de trimestres, de rachat de cotisation,
- les conditions du départ à la retraite,
- les régimes existants, retraite de base, retraite complémentaire...
- droits à une pension, calcul de la retraite, pension de réversion,
- système général de retraite, réformes du système de retraite français...
- coordonnées des différents organismes à saisir pour la liquidation...,
- impôts, fiscalité,
- assurances, allocations, retraites, aides sociales aux retraités,

	
---	---

- succession...
- loisirs et activités associatives, culturelles ciblées...
- sources d'information spécialisées...

Le bénéficiaire peut recourir au service " Info Retraite" autant de fois qu'il le souhaite.

ALLO INFO PROFESSIONNELS

Sur simple appel téléphonique, du lundi au samedi, de 9 heures à 20 heures, Mondial Assistance communique, par téléphone uniquement, les renseignements dans les domaines suivants.

UNIVERS DE L'IMMOBILIER

La copropriété

Rôle et pouvoir du Conseil syndical, règles relatives à l'Assemblée Générale, Syndic, Recouvrement des charges de copropriété, servitudes, mitoyenneté, contentieux entre copropriétaires ou avec le syndic, troubles de voisinage.

Fiscalité de l'immobilier et transmission du patrimoine

TVA, droit d'enregistrement, revenus fonciers, plus values immobilières, investissement locatif, successions, donations.

Vente d'immeuble

Avant contrat : promesse, compromis, frais de notaire, mandat, commission de l'intermédiaire.

Construction, urbanisme et environnement

Vente en état de futur achèvement, Contrat de construction de maison individuelle, permis de construire, POS, Lotissement, Droit de préemption, Fiscalité de l'urbanisme, assurance construction, responsabilité des constructeurs, expropriation : motifs, évaluation du bien, contentieux...

Les baux

Baux commerciaux : droits et obligations des parties, congé, loyer (révision, plafonnement), destination des lieux et déspecialisation, droit au renouvellement du bail.

Baux d'habitation et mixtes : charges locatives, dépôt de garantie, révision du loyer, préavis, sous-location, co-locataires.

Baux loi du 1er septembre 1948 : droit au maintien dans les lieux, sortie forcée, travaux, détermination du loyer.

Locations libres,

Législation des HLM : attribution, sur-loyer.

Droit du travail

Droits et obligations des parties, conventions collectives nationales, contentieux prud'homal

Droit social et immobilier

Gardiens et concierges d'immeuble : convention collective, congés payés, mise à la retraite, licenciement, évaluation des avantages en nature.

Droit du travail : droits et obligations des parties, conventions collectives nationales, contentieux prud'homal.

	
---	---

Droit civil et immobilier

Mandat de gestion d'immeuble, contrats avec les fournisseurs, régimes matrimoniaux, succession et transmission du patrimoine.

UNIVERS DU COMMERCE

La garantie du vendeur

Protection des licences, garanties contractuelles, garanties légales, conditions générales de vente, concurrence.

Les circuits et accords de distribution

Point de vente, intermédiaire, franchise, contrats de distribution.

La relation fournisseur, la relation client

Devis, bon de commande, offres commerciales, délais de paiement, modalités de règlement, recours en cas d'impayés, moyens de paiement, facturation, publicité.

Les sûretés et le crédit

Cautions bancaires, garanties diverses.

UNIVERS FISCAL

Les régimes fiscaux

Impôt sur les sociétés, impôt sur le revenu, bénéfices industriels et commerciaux.

Les taxes diverses

Taxes sur les véhicules de société, CSG, RDS, etc...

Les impôts directs locaux

Taxe d'habitation, taxe foncière, etc

La TVA

La taxe professionnelle

Les avantages fiscaux liés à l'adhésion à un centre de gestion agréé

Le régime d'évaluation des biens (fonds de commerce, immobilier, matériels, etc.,...)

Les avantages fiscaux liés à la réalisation de travaux (amélioration, grosses réparations, etc..).

UNIVERS ADMINISTRATIF

L'administratif et le judiciaire

Création, vie et fin d'une société (inscription, aides, déclaration, autorisation), contrat de bail commercial, location gérance, les contrats d'assurance, le contentieux avec les organismes sociaux, procédures de redressement et de liquidation judiciaire, procédures devant les tribunaux.

Le social

Réglementation du travail, contrat de travail (CDD, CDI, etc.), travailleurs temporaires, statut de non-salarié, licenciement, chômage, conventions collectives, aides à l'emploi.

	
---	---

UNIVERS PROFESSIONNEL ET PRIVE

Les règles successorales

La cession du fond

La transmission du fond dans le cadre d'une succession

L'incidence du régime matrimonial sur la vie professionnelle

La responsabilité

Professionnelle, personnelle.

Les régimes de retraite

Du dirigeant, du conjoint.

L'assurance vie

Les produits d'épargne et de placement

Statut social et fiscal

Salarié, TNS, Mandataire (le cumul), les charges sociales (cotisations, exonérations), Pôle-emploi, la nature de l'impôt (BNC, BIC, TS).

Patrimoine

Placements immobiliers (différents types d'investissements, immobilier indirect, SCI familiales, fiscalité immobilière),
Placements financiers (actions, OPCVM, performances, fiscalité, ..),
Assurance-vie (type de versements, droits d'entrée, versements, taux garantis,...),
Transmission d'entreprise.

Retraite

Conditions du départ à la retraite, régimes de retraite, cumul emploi-retraite, assurance retraite individuelle.

Financier

Placements financiers et performances, OPCVM (historique, valeur liquidative, volatilité, frais, droits d'entrée et de sortie, dividendes, fiscalité), actualité économique et ses conséquences, assurance vie (type de versements, droits d'entrée, versements, taux garantis, les critères de comparaison des différents contrats, les différents contrats existants, etc.).

UNIVERS DE L'ENTREPRISE

Structure juridique de l'entreprise


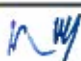
Constitution, modification du capital, rachat, fusion, scission, vente, liquidation, changement d'activité.

Fiscalité de l'entreprise

TVA, impôts locaux, taxes diverses et droits d'enregistrements, Contrôles et recours.

La gestion sociale de l'entreprise

Embauche (formalités, exonérations et cotisations, les aides à l'embauche, etc.),

	
---	---

Gestion de l'emploi (heures supplémentaires, emploi à temps partiel, différents contrats de travail, etc.),
Législation du travail (conventions collectives, contrats de travail, instances paritaires, etc.).

L'environnement économique de l'entreprise

Accords de distribution (contrats), concurrence, protection (brevets, licences), problèmes liés au basculement à la monnaie unique, baux commerciaux, moyens de paiement (recouvrements, contentieux, clauses de réserve).

Fiscalité des placements

Placements financiers et performances, OPCVM (historique, valeur liquidative, volatilité, frais, droits d'entrée et de sortie, dividendes, fiscalité), actualité économique et ses conséquences.

Retraite

Conditions de départ à la retraite, régimes de retraite, retraite complémentaire, modalités de calcul, produits retraite, cumul emploi-retraite, assurance retraite individuelle.

Patrimoine du dirigeant

Transmission d'entreprise (entreprise individuelle ou exploitée en société), produits d'épargne et de placement, avantages fiscaux, sources de revenus, administration fiscale.

Les placements :

Immobiliers :

Différents types d'investissements : immobilier d'habitation, acquisition ou location, financement, Immobilier direct : résidence principale et secondaire, immobilier locatif et meublé, investissement DOM-TOM.

SCI familiale : acheter et revendre un bien immobilier,

Fiscalité immobilière : acquisitions, patrimoniales, détention du patrimoine, revenus immobiliers, transmission du patrimoine, abus de droit et requalification.

OPCVM :

Différentes catégories d'OPCVM,

Fiscalité,

Actualité économique et ses conséquences sur les OPCVM.

Douanes et règles internationales

Obligations déclaratives, contrôles, directives européennes, conventions internationales fiscales.

L'assurance

Contrats, assurances obligatoires, survenance du risque, contentieux

ENVIRONNEMENT STRATEGIQUE

Concurrence et distribution

- contrôle des concentrations nationales
- concurrence déloyale.
- publicité.
- marques et brevets.
- ventes interdites.
- ententes et abus de domination.
- droit de la consommation.
- circuits de distribution : points de vente, intermédiaires, subordonnés, distributeurs salariés gérants de succursales, la franchise...

	
---	---

Le domaine international et européen

- droit communautaire.
- conventions internationales fiscales.
- directives européennes.

L'ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE ET TECHNIQUE

La qualité

Normes, labels, certification des produits et services, service après-vente.

L'assurance

Contrat, survenance du risque, assurances obligatoires, contentieux.

Les contrats

Différents contrats : vente, sous-traitance, prestations de services, approvisionnement, études, recherches, transport, audit, partenariat...

Contrats internationaux (la compétence des tribunaux en cas de litige, le libellé du prix...)

Conditions générales de vente, clauses abusives, renégociation, offres unilatérales.

	
---	---

DISPOSITIONS GENERALES

Mise en œuvre des prestations

Toute demande de mise en œuvre de l'une des prestations doit être formulée directement par le bénéficiaire auprès de Mondial Assistance au moyen de la ligne téléphonique :

01.40.25.16.40

Accessible du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 09h00 à 20h00

En indiquant :

- le nom **E P R I** et le n° du contrat souscrit **920 313**
- le nom et le prénom du bénéficiaire, l'adresse exacte du bénéficiaire, le numéro de téléphone auquel le bénéficiaire peut être joint.

Conditions applicables aux services de renseignement téléphonique

En aucun cas les renseignements fournis ne feront l'objet d'une confirmation écrite.

Certaines demandes peuvent nécessiter des recherches. Mondial Assistance s'engage à répondre dans un délai de 48 heures.

Mondial Assistance peut fournir des renseignements d'ordre juridique ; en aucun cas elle ne donne de consultation juridique

La responsabilité de Mondial Assistance ne pourra en aucun cas être recherchée dans le cas d'une mauvaise utilisation ou interprétation inexacte du ou des renseignements communiqués.

Examen des réclamations

Lorsqu'un *Bénéficiaire* est mécontent du traitement de sa demande, sa première démarche doit être d'en informer son interlocuteur habituel pour que la nature de son insatisfaction soit comprise et que des solutions soient recherchées.

En cas de désaccord, le *Bénéficiaire* peut adresser une réclamation à l'adresse suivante :

MONDIAL ASSISTANCE FRANCE SAS
Service Traitement des Réclamations
TSA 20043
75379 Paris cedex 08

Un accusé de réception parviendra à l'assuré dans les dix (10) jours ouvrables (hors dimanches et jours fériés) à compter de la réception de la réclamation, sauf si la réponse à sa réclamation lui est transmise dans ces délais.

Une réponse lui sera fournie au plus tard dans les deux (2) mois suivant la date de réception de sa réclamation, hors survenance de circonstances particulières dont l'assureur le tiendrait informé.

	
---	---

Loi Informatique et Libertés

Conformément à la "Loi Informatique et Libertés" n° 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, le *Bénéficiaire* dispose d'un droit d'opposition, d'accès, de modification, de rectification et de suppression de toute information le concernant, qui figurerait dans les fichiers, en s'adressant :

MONDIAL ASSISTANCE FRANCE
Direction technique – service juridique
Centre d'affaires Gallieni II
36, avenue du Général de Gaulle
93175 Bagnolet Cedex

En application de sa politique de maîtrise des risques et de la lutte anti-fraude, Mondial Assistance se réserve le droit de procéder à tout contrôle des informations transmises lors de l'exécution et de la gestion des prestations.

	
---	---